



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N° RCA22 210001

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

**QUE** lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

#### **Règlement n° RCA22 210001**

RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (EXERCICE FINANCIER 2022)

**QUE** ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

**Note :** En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce règlement à l'adresse suivante : [montreal.ca/reglements-municipaux](http://montreal.ca/reglements-municipaux) ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : [verdun-greffe@montreal.ca](mailto:verdun-greffe@montreal.ca)

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 8 février 2022.

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement